

Image not found or type unknown



Copropriété Conseil syndical

Par **verso**, le **11/04/2019** à **21:44**

Bonsoir
Dans une petite copropriété, le Pdt du Conseil syndical s'arrange pour avoir 3 procurations et la complicité d'un copropriétaire pour atteindre plus 50 % de tantièmes en AG. Il impose des AG l'après-midi pour éviter des frais de location de salle après 17h;
Comment faire pour imposer que les AG se tiennent à 18h ?

Par **morobar**, le **12/04/2019** à **08:13**

Bjr,
Ce n'est pas le président qui organise et convoque l'AG, mais le syndic.

Par **verso**, le **12/04/2019** à **11:03**

Bonjour
Merci mais ça c'est la théorie
En pratique le pdt du CS gère la copropriété comme son bien personnel. 4 syndics en 13 ans. Il fonctionne avec les procurations et une potiche. Établir les OdJ des AG et les syndic trop contents qu'il leur fasse le travail signent...
Cette année d'autorité il décide en AG que l'an prochain l'AG aura lieu à 15h pour économiser les frais de location de salle. Pas de réaction du syndic. J'étais le seul à réagir. Les 3 autres présents n'ont pas relevé.

Par **wolfram2**, le **13/04/2019** à **22:16**

Bonsoir

Dans une (relativement) petite copropriété, c'est une mesure de bonne gestion que d'essayer de limiter le coût de réunion de l'Assemblée générale des copropriétaires.

Commencez par consulter le contrat de syndic dont le projet se trouve dans une de vos convocations en AG. C'est donc une mesure de bonne gestion que de tenir le AG pendant les heures ouvrables ou avec le moins de débordements possibles sur les H Non Ouvrables.

De même de faire que des copropriétaires assurent le contrôle des convocations et mandats (procurations) et tiennent la liste de présence et absences en AG.

Par ailleurs, c'est la décision à la majorité de l'AG qui fixe l'heure de début de l'AG.

Bien sur, il faut composer avec les obligations des actifs qui contribuent au paiement de nos retraites.

Comme toute action dans la vie, il faut choisir l'action la moins mauvaise.

Si vous proposez d'assurer personnellement le paiement du supplément de coûts pour une AG hors heures ouvrables, et encore faut pas rater ni kho-lanta et tant d'autres séries.

Et si le syndic ne veut pas se conformer aux horaires décidés par l'AG et surtout le Conseil syndical on en cherche un autre.

Cordialement. Wolfram